CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric tenue le 4 mars 2024 à 19h30 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers (ères) Annie Bernier, Marie-Hélène Bouillon, Nancy Paquet, Valérie-Lora Truchon, Gaétan Bergeron Jean-François Caron, formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Caron, maire.

Madame Louise Coll, directrice générale\ greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

**1-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Monsieur Michel Caron constate le quorum à 19h30 min et déclare la séance ouverte.

**2-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2024-30**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 février 2024
4. Adoption des comptes à payer du 1er au 29 février 2024
5. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro : 2024-357 établissant un programme d'aide pour l'utilisation de couchers lavables et de produits d'hygiène féminine
6. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro : 2024-358 tarification camp de jour
7. Collecte et transport des matières résiduelles – ajout de l'année d'option 2025
8. Appel d'offres « Déneigement chemins et trottoir pour une période de 5 ans »
9. Bilan annuel de la qualité de l'eau potable année 2023
10. Rapport annuel sur la gestion des contrats 2023
11. Demande d'appui Carrefour 50+ du Québec
12. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
13. Autorisation des crédits déjà autorisés en 2022 au CLDRB
14. Adoption de la Politique de reconnaissance des employés municipaux
15. Questions diverses –
16. Période de questions réservée au public
17. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur
ET RÉSOLU à l'unanimité d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
ADOPTÉE

**3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2024**

**2024-31**

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 5 février 2024.
ADOPTÉE

**4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1ER AU 29 FÉVRIER 2024**

**2024-32**

Il est proposé par Madame Annie Bernier
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des
comptes du 1er au 29 février 2024 soit autorisé pour un montant de 340 483.59 $.
ADOPTÉE

**5-AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-357 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE POUR L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES ET DE PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE**

**2024-33**

**AVIS DE MOTION**

Il est par la présente donné avis de motion, par la conseillère Madame Marie-Hélène Bouillon, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-357 établissant un programme d'aide pour l'utilisation de couches lavables et de produits d'hygiène féminine.

**PRÉSENTATION DU PROJET**

Il est présenté par la conseillère Madame Marie-Hélène Bouillon, le projet de règlement numéro 2024-357 établissant un programme d'aide pour l'utilisation de couches lavables et de produits d'hygiène féminine.

**6-AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-358 TARIFICATION CAMP DE JOUR**

**2024-34**

**AVIS DE MOTION**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par le conseiller Monsieur Jean-François Caron, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-358 concernant la tarification du camp de jour à partir de juin 2024.

**PRÉSENTATION DU PROJET**

Il est, par la présente, présenté par le conseiller Monsieur Jean-François Caron, le projet du règlement numéro 2024-358 concernant la tarification du camp de jour à partir de juin 2024.

**7- COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – AJOUT DE L'ANNÉE D'OPTION 2025**

**2024-35**

Considérant que la Municipalité de Saint-Ulric a conclu un contrat avec Bouffard sanitaire inc., maintenant Matrec, pour la collecte et le transport des matières résiduelles durant la période du 20 mars 2021 au 31 décembre 2024;

Considérant qu'au devis et à l'addenda numéro 2, la Municipalité de Saint-Ulric peut se prévaloir d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2025, pour le service de collecte et transport de matière résiduelle;

Considérant que pour se prévaloir de cette option de prolongation d'une année supplémentaire, la Municipalité de Saint-Ulric doit informer l'entrepreneur au moins six (6) mois avant la fin du contrat prévue au 31 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie-Lora Truchon
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Que la Municipalité de Saint-Ulric confirme à Matrec qu'elle désire se

prévaloir de l'année d'option supplémentaire se terminant au 31 décembre 2025 pour la collecte et le transport des matières résiduelles, et ce, selon les modalités du contrat, plus les taxes applicables, le tout financé à même le budget régulier.
ADOPTÉE

**8- APPEL D'OFFRES « DÉNEIGEMENT DES CHEMINS ET TROTTOIRS POUR UNE PÉRIODE DE CINQ ANS**

**2024-36**

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la directrice générale a préparer et publier un devis d'appel d'offres pour le déneigement des chemins et trottoirs pour une période de cinq ans.
ADOPTÉE

**9-BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE ANNÉE 2023**

**2024-37**

La directrice générale procède au dépôt du bilan annuel 2023 de la qualité de l'eau potable. Ce rapport sera déposé sur le web de la municipalité.

**10- RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DES CONTRATS 2023**

**2024-38**

La directrice générale procède au dépôt du rapport annuel 2023 sur l'application du règlement de gestion contractuelle. Ce rapport sera déposé sur le web de la municipalité.

**11- DEMANDE D'APPUI AU CARREFOUR 50+ DU QUÉBEC**

**2024-39**

ATTENDU QUE les activités organisées par le club 50 ans et plus de Saint-Ulric animent notre communauté, et sont essentielles pour plusieurs aînés qui peuvent ainsi sortir de la solitude et éviter l'isolement social.

ATTENDU QUE les activités du club 50 ans et plus offertes aux aînés de Saint-Ulric sont un élément important favorisant le maintien de notre population d'aînés.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Ulric considère que le maintien des activités du Club 50 ans et plus de Saint-Ulric sont essentiels et s'intègrent dans sa politique envers les familles et les aînés.

ATTENDU QUE la population des 65 ans et plus est très importante en nombre dans notre communauté et veut demeurer active et avoir accès à des services de proximité.

ATTENDU QUE depuis quelques années, le gouvernement du Québec a multiplié les normes, les règles, les vérifications en tout genre, ce qui se traduit par des pages et des pages de formulaires à remplir, la plupart du temps en ligne, ce qui décourage de plus en plus les bénévoles aînés à s'impliquer.

ATTENDU QUE de plus en plus de bénévoles se réfèrent au Carrefour 50 + du Québec pour se faire aider et obtenir de l'accompagnement et du soutien.

ATTENDU QUE nous considérons les 138 clubs, 50 ans et plus affiliés au Carrefour 50 + du Québec et déployés sur tout le territoire des régions Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont un impact positif sur la santé des aînés et sur la vitalité de nos milieux.

ATTENDU QUE le Carrefour 50 + du Québec, avec l'appui du club 50 ans et plus de Saint-Ulric, demande au gouvernement provincial un financement récurrent en soutien aux clubs 50 ans et plus.

SUR LA PROPOSITION de Madame Annie Bernier

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil municipal d'autoriser monsieur Michel Caron, maire à signer, au nom de la municipalité, une lettre d'appui au Carrefour 50 + du Québec dans sa démarche afin d'obtenir un financement adéquat et récurrent de la part du gouvernement du Québec ; qu'une copie de cette lettre soit transmise à Madame Françoise Gagnon, trésorière du club 50 ans et plus de Saint-Ulric et à Mme Maïté Blanchette-Vézina, ministre régionale de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ; qu'une copie de cette résolution soit jointe à la lettre d'appui.
ADOPTÉE

**12- JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

**2024-40**

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nancy Paquet

Il est résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.
ADOPTÉE

**13- AUTORISATION DES CRÉDITS DÉJÀ AUTORISÉS EN 2022 AU COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE-BLANCHE**

**2024-41**

**CONSIDÉRANT** que les demandes d'aide financière du Comité local de développement de la Rivière-Blanche ont été autorisées durant l'année 2022;

**CONSIDÉRANT** que les aliments et la boisson étaient autorisés selon la politique de dons en vigueur en 2022;

**CONSIDÉRANT** que les activités ont eu lieu durant l'année 2023, ont cumulé des surplus;

**CONSIDÉRANT QUE** les versements finaux n'ont pas eu lieu et l'aide octroyée a été revue à la baisse selon les dépenses réelles du projet;

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le paiement les versements finaux des projets 2023 au Comité local de développement de la Rivière-Blanche au montant de 1 572.58$. Que le montant de la dépense soit pris à même le budget courant.
ADOPTÉE

**14- ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**2024-42**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la politique de reconnaissance des employés et ils en sont satisfaits ;
Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'adopter la politique de reconnaissance des employés municipaux tel que déposé par la directrice générale.
ADOPTÉE

**15- QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Michel Caron Maire dépose une motion de remerciement à Madame Francine Massé pour ses loyaux services au sein de la Municipalité.

**16- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**
Quelques questions furent posées.

**17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2024-43**

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par Madame Nancy Paquet
ET RÉSOLU que la séance soit close à 19h48.
ADOPTÉE

_____

*Je Michel Caron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

| | |
|---|---|
| Louise Coll, GMA<br>Directrice générale<br>Greffière-trésorière | Michel Caron, maire |